

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

6 octobre 2007

SOMMAIRE

Alsgard	106813	Loyalty Partner Holdings S.A.	106839
Amana I	106804	LP1 Finance S.à.r.l.	106807
Aquimmo S.A.	106802	NBG International Funds Sicav	106848
Arcus SA	106802	Novacap Luxembourg	106805
Ar-Men S.A.	106805	Octo Telematics International S.A.	106843
Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	106803	Picea Investment S.A.	106835
Befi S.A.	106809	Pontocho Holding S.A.	106808
Campus Invest S.A.	106802	Rapid Growth	106828
CapitalatWork Alternative Fund	106804	Repco 28 S.A.	106807
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A.	106809	Repco 30 S.A.	106806
Centaurium Management	106819	Russian Investment Company	106807
CEREP Bedford S.à r.l.	106848	Satlynx S.à r.l.	106808
CFT Consulting S.à.r.l.	106809	SBRE Luxco	106826
Eastchester International S.A.	106804	SBRE Waren	106819
Flowserve Finance S. à r.l.	106828	SES Managed Services S.à r.l.	106808
FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l.	106826	Sifemar S.A.	106804
GER LOG 5 S.A.	106808	Soparec S.A.	106803
Globalis S.A.	106807	Sport-Elec International S.A.	106846
Immobilien Investment and Building Deve- lopment Company	106838	Sterling Holdings S.A.	106805
JPMP Pentaplast Holding	106835	Taxand	106809
K Beta S.à r.l.	106810	Taxand	106806
Kevin Management S.A.	106808	Taylor Woodrow (Luxembourg) Invest- ments No.2 S.à r.l.	106806
LogicaCMG General Holdings S.à r.l. ...	106803	Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l.	106802
Logix VII S.à r.l.	106826	WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.	106806
Loyalty Partner Holdings S.A.	106803	WP Roaming S.à r.l.	106805

Arcus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 85.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

ARCUS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007104869/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08829. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 121.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

THOMAS BECKER - ARCHITEKTURBÜRO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007104868/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08819. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Aquimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007104879/242/12.

(070119089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Campus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 127.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007104885/242/12.

(070119095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellincks

Notaire

Référence de publication: 2007104887/242/12.

(070119087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellincks

Notaire

Référence de publication: 2007104888/242/12.

(070119075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.888.

Constituée par-devant M^e Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,
Grand-Duché du Luxembourg, en date du 22 mai 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1508 du 7 août 2006
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVIVA HOLDINGS CED II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104895/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00141. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

LogicaCMG General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 122.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007104900/242/13.

(070119077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 64.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105012/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08774. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Amana I, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105010/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08915. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Eastchester International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 122.512.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105001/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08892. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 102.077.

La distribution de dividendes (Complémentaire au dépôt du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2006 enregistré à Luxembourg le 28 juin 2007, référence: LSO CF/09720 et déposé le 9 août 2007, référence: L070106856.04) relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

E. Claude / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007104865/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.786.450,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 110.016.

—
EXTRAIT

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007105027/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00685. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 104.775.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007105023/7717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00817. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Novacap Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.531.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105021/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00175. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Ar-Men S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105008/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08872. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Repc 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105028/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09573. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.359.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105018/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00179. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg C 68.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007105014/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00180. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.283.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 106.069.

Les comptes consolidés au 16 septembre 2006 of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS NO. 2 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007104992/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09298. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105017/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00166. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Recco 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105029/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09571. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Globalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.461.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105009/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08914. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Russian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.168.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2007, l'assemblée générale de la SICAV RUSSIAN INVESTMENT COMPANY a pris les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration de la SICAV RUSSIAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

Roberto Seiler; Antonio Thomas, Laurence Llewellyn, Simon Airey, Jacques Elvinger, Christos Mavrellis, Nick Criticos

Luxembourg, le 8 août 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007105455/801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06619. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105036/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09602. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SES Managed Services S.à r.l.).**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 21 août 2007.

P. Heinerscheid

Gérant

Référence de publication: 2007105046/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09471. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pontocho Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 43.078.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

PONTOCHO HOLDING S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105045/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00589. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Kevin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 71.492.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105007/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08876. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CFT Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 78.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105006/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08878. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 70.969.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105004/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08882. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Befi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.007.

Le bilan au 11 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104987/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08598. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg C 68.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007105013/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00182. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

K Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.636.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared, M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of K ALPHA S.A., a société anonyme, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 27th October 2006, not yet published in the Mémorial, being the sole member of K BETA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 22nd November 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

Increase of the issued share capital of the Company to ten million two hundred and fifty thousand Euro (€ 10,250,000.-) (taking into account the cancellation of own shares referred to here below) by the issue of four hundred and ten thousand (410,000) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) and a total subscription price of fifty-one million one hundred and seventy-five Euro (€ 51,175,000.-); subscription and payment of all the new shares against the contribution by K ALPHA S.A. of all its assets and liabilities without exception at the time of contribution, approval of the evaluation of the contribution in kind at an amount of fifty-one million one hundred and seventy-five Euro (€ 51,175,000.-), acknowledgement of the report by the board of managers of the Company, acknowledgement that the Company is being contributed five hundred (500) of its own shares and cancellation thereof, allocation of the value of the total contribution; consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to ten million two hundred and fifty thousand Euro (€ 10,250,000.-) (taking into account the cancellation of own shares referred to here below) by the issue of four hundred and ten thousand (410,000) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and a total subscription price of fifty-one million one hundred and seventy-five Euro (€ 51,175,000.-).

K ALPHA S.A., the sole member subscribes and fully pays up all the new shares issued against the contribution by K ALPHA S.A. of all its assets and liabilities without exception at the time of contribution including in particular without limitation:

Assets:

- formation expenses for an amount of thirteen thousand nine hundred and twelve Euro (€ 13,912.-);
- five hundred eleven thousand eight hundred and ninety (511,890) A Shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each issued by K ALPHA FRANCE SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 38, rue de Berri, F-75008 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 493 103170
- five hundred (500) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each in K BETA S.à r.l.;
- shareholder loan granted by K ALPHA S.A. to K ALPHA FRANCE SAS of an amount of ninety-nine million eight hundred twenty-three thousand Euro (€ 99,823,000.-);
- payable by DH K Sarl of an amount of forty thousand Euro (€ 40,000.-);
- cash at bank eighteen thousand two hundred and seventy-four Euro (€ 18,274.-);

Liabilities:

- liability under preferred equity certificates issued by K ALPHA S.A. for an amount of ninety-nine million eight hundred twenty-three thousand Euro (€ 99,823,000.-);
- shareholder's (DH K S.à r.l.) advances for a total amount of seventy-one thousand Euro (€ 71,000.-);
- debts on purchases and provisions of services becoming due and payable within one year of an amount of twenty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 27,750.-).

The sole member resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 12th January 2007 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

«In view of all the assets and liabilities of K ALPHA S.A. contributed, the Board of Managers considers that the value of the contribution in kind being all the assets and liabilities without exception of K ALPHA S.A. at the time of contribution amounts at least to 51,175,000.- EUR.»

It is resolved to value the contribution in kind at an amount of fifty-one million one hundred and seventy-five thousand Euro (€ 51,175,000.-).

The sole member acknowledges that the Company is being contributed five hundred (500) of its own shares and resolved to cancel such shares.

It is resolved to allocate out of the value of the total contribution an amount of ten million two hundred and fifty thousand Euro (€ 10,250,000.-) to the issued share capital account, an amount of one million and twenty-five thousand Euro (€ 1,025,000.-) to the legal reserve and the remainder to the freely distributable new premium.

It is consequentially resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at ten million two hundred and fifty thousand euro (€ 10,250,000.-) represented by four hundred and ten thousand (410,000) Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

Expenses

Because of the contribution of the entire assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of K ALPHA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, member state of the European Union, to the Company at the time of the contribution against the issue of new shares in the Company, it is referred to the exemption of capital duty provided by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand and five hundred euros.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu, M^e Toinon Hoss, maître en droit, domicilié à Luxembourg, en qualité de mandataire de K ALPHA S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 27 octobre 2006, non encore publié au Mémorial, étant l'associé unique de K BETA S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 22 novembre 2006 par acte reçu du notaire soussigné, et non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société à dix millions deux cent cinquante mille euros (€10.250.000.-) (en tenant compte de l'annulation des propres parts sociales telle que mentionnée ci-dessous) par l'émission de quatre cent dix mille (410.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune et un prix total de souscription de cinquante et un millions cent soixante-quinze mille euros (€ 51.175.000.-), souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales devant être émises en contrepartie de l'apport par K ALPHA S.A. de tous ses actifs et passifs, sans exception à la date de cet apport, approbation de l'évaluation de l'apport en nature à un montant de cinquante et un millions cent soixante-quinze mille euros (€ 51.175.000.-), constat du rapport du conseil de gérance de la Société, constat que la Société se voit attribuée cinq cents (500) de ses propres parts sociales et annulation de celles-ci, affectation de la valeur totale de l'apport; modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été passées:

Résolution unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à dix millions deux cent cinquante mille euros (€ 10.250.000.-) (en tenant compte de l'annulation des propres parts sociales telle que mentionnée ci-dessous) par l'émission de quatre cent dix mille (410.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune et un prix total de souscription de cinquante et un millions cent soixante-quinze mille euros (€ 51.175.000.-). K ALPHA S.A., le seul associé souscrit à et libère toutes les nouvelles parts sociales devant être émises en contrepartie de l'apport par K ALPHA S.A. de tous ses actifs et passifs, sans exception à la date de cet apport, y compris en particulier et sans limitation:

Actifs:

- dépenses de formation pour un montant de treize mille neuf cent douze euros (€ 13.912.-)

- cinq cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix (511.890) Actions A d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune émises par K ALPHA FRANCE SAS, une société française par actions simplifiée, ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493 103 170

- cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune émises par K BETA S.à.r.l.;
- prêt d'actionnaire accordé par K ALPHA S.A. à K FRANCE SAS d'un montant de quatre-vingt-dix neuf millions huit cent vingt-trois mille euros (€ 99.823.000,-);
- montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) payable à DH K S.à.r.l.;
- espèces à la banque: dix-huit mille deux cent soixante-quatorze euros (€ 18.274,-).

Passifs:

- dettes en vertu de preferred equity certificates émis par K ALPHA S.A. pour un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-trois mille euros (€ 99.823.000,-)
- avances d'actionnaire (DH K S.à.r.l.) pour un montant total de soixante et onze mille euros (€ 71.000,-)
- dettes sur achats et provisions de services redevables pendant une période d'un an: vingt-sept mille sept cent cinquante euros (€ 27.750,-);

L'associé unique a décidé de constater et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 12 janvier 2007 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de tous les actifs et passifs de K ALPHA S.A. apportés, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature, représentant tous les actifs et passifs, sans exception, de K ALPHA S.A. à la date de l'apport s'élève à 51.175.000,- EUR.»

Il est décidé d'évaluer l'apport en nature à un montant de cinquante et un millions cent soixante-quinze mille euros (€ 51.175.000,-).

L'associé unique constate que la Société se voit attribuée cinq cents (500) parts sociales de ses propres parts sociales et a décidé de les annuler.

Il est décidé d'affecter un montant de dix millions deux cent cinquante mille euros (€ 10.250.000,-) de la valeur de l'apport total au compte de capital social, un montant de un million vingt-cinq mille euros (€ 1.025.000,-) à la réserve légale et le solde à la nouvelle prime d'émission librement distribuable.

Il a été décidé de modifier l'article 5.1 des statuts en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à dix millions deux cent cinquante mille euros (€ 10.250.000,-) divisé en quatre cent dix mille (410.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune et avec les droits et obligations tels que fixés dans les présents Statuts.»

Dépenses

Suite à l'apport de tous les actifs et passifs (sans retenue ni exception) de K ALPHA S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, Etat membre de l'Union Européenne, à la Société au moment de l'apport contre l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, les parties se réfèrent à l'exemption du droit d'apport tel que prévu à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007. vol. 157s, fol. 42, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107009/242/162.

(070122361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Alsgard, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.290.

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jan Van Geet, employé, demeurant à Pacerice 28, 46344 Sychrov, (République Tchèque),

en sa qualité d'associé unique de ALSGARD, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, le 8 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 532 du 21 juillet 1998, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, le 18 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 387 du 9 avril 2003 (la Société),

en tant que telle ici représentée par Madame Lutgard Laget, réviseur d'entreprises, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2007 à Prague.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Monsieur Jan Van Geet est le seul associé de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

III. L'ordre du jour est comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la société;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (4.575,- EUR) et treize mille neuf cent soixante-dix-sept euros (13.977,- EUR) de prime d'émission, par incorporation d'une créance, pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à dix-sept mille soixante-quinze euros (17.075,- EUR); création et émission de cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription des cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales nouvelles par Monsieur Jan Van Geet;

4. Augmentation du capital social de la société par l'incorporation de la prime d'émission de treize mille neuf cent soixante-dix-sept euros (13.977,- EUR) pour le porter de dix-sept mille soixante-quinze euros (17.075,- EUR) à trente et un mille cinquante-deux euros (31.052,- EUR) sans émission de nouvelles parts;

5. Transformation de la forme juridique de la société en société anonyme et modification conséquente des statuts de la société en vue de les adapter aux exigences légales concernant les sociétés anonymes;

6. Décharge à accorder au gérant de la société;

7. Nomination de trois administrateurs et d'un administrateur-délégué;

8. Nomination d'un président;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Augmentation de capital par apport en nature à concurrence de cent soixante-quinze mille trois cent sept euros et quarante-sept cents (165.307,47 EUR) et une prime d'émission de deux cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente cents (203.299,30 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinquante-deux euros (31.052,- EUR) à cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-neuf euros et quarante-sept cents (196.359,47 EUR), par la création et l'émission de trois mille six cent trente-six (3.636) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

11. Souscription de mille huit cent dix-huit (1.818) actions nouvelles par Monsieur Jan Van Geet et de mille huit cent dix-huit (1.818) actions nouvelles par Monsieur Jan Prochazka;

12. Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

13. Divers.

IV. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de sorte que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (4.575,- EUR) par incorporation partiel d'une créance, qu'elle peut faire valoir à l'encontre de la société et à laquelle elle renonce, d'un montant de quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (4.575,- EUR), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de treize mille neuf cent soixante-dix-sept euros (13.977,- EUR), soit en tout un apport de dix-huit mille cinq cent cinquante-deux euros (18.552,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à dix-sept mille soixante-quinze euros (17.075,- EUR) et par la création et l'émission de cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales nouvelles, par Monsieur Jan Van Geet, prénommé.

Souscription et libération

Est ensuite intervenue aux présentes le seul associé de la Société, à savoir Monsieur Jan Van Geet, prénommé, ici représentés comme indiqué ci-dessus.

Cette créance figure au bilan arrêté au 17 août 2007. Une copie de ce bilan restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signée et paraphée par la partie comparante et le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par l'incorporation de la prime d'émission d'un montant de treize mille neuf cent soixante-dix-sept euros (13.977,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille soixante-quinze euros (17.075,- EUR) à trente et un mille cinquante-deux euros (31.052,- EUR), sans émission de nouvelles parts

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner, avec effet à ce jour, à la société, le statut d'une société anonyme, sans en changer les bases essentielles, par l'application des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 et de leur conférer dorénavant les statuts suivants:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALSGARD société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. Cette société a pour objet:

a) L'acquisition de participations sous toute forme dans des entreprises commerciales, industrielles et financières, aussi bien luxembourgeoises qu'étrangères, ainsi que l'administration, la fructification de ces participations, l'acquisition par participation, inscription, achat, option ou par tout autre moyen de toutes parts, actions et obligations et titres.

b) L'administration et le contrôle de toute autre société et entreprise de toute nature.

c) L'engineering, le développement, la commercialisation, la représentation, la prestation de services ayant rapport avec tout bien matériel, mobilier, machine et outillage.

d) Le conseil, l'étude, la préparation et l'installation de systèmes d'organisation, l'application de systèmes de traitement de données et de toutes les techniques se rapportant à l'administration technique, administrative et économique des entreprises.

e) L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout brevet, marque, licence et droit intellectuel.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et de brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autre reconnaissance de dettes. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cinquante-deux euros (31.052,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt-trois (683) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administrateur ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique sont autorisés à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Sixième résolution

Les associés décident d'accorder décharge au gérant de la société.

Septième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de six (6) années:

- Monsieur Jan Van Geet, né le 23 avril 1971 à Dendermonde (Belgique), demeurant à Pacerice, 28, 46344 Sychrov, (République Tchèque); (ancien gérant de la Société);

- Madame Lutgard Laget, née le 30 octobre 1959 à St. Niklaas (Belgique), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur;

- Monsieur Edgar Bisenius, né le 11 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Monsieur Jan Van Geet, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Est nommé administrateur-délégué de la société pour une durée des six (6) ans:

Monsieur Jan Van Geet, né le 23 avril 1971 à Dendermonde (Belgique), demeurant à Pacerice, 28, 46344 Sychrov, (République Tchèque).

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une durée de six (6) ans:

La société à responsabilité limitée VAN GEET, DERICK & CO, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.376.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par apport en nature à concurrence de cent soixante-quinze mille trois cent sept euros et quarante-sept cents (165.307,47 EUR) ensemble avec une prime d'émission de deux cent trois mille deux cent quatre-vingt dix-neuf euros et trente cents (203.299,30 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinquante-deux euros (31.052,- EUR) à cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-neuf euros et quarante-sept cents (196.359,47 EUR), par la création et l'émission de trois mille six cent trente-six (3.636) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les trois mille six cent trente-six (3.636) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- Monsieur Jan Van Geet, prénommé, souscrit à mille huit cent dix-huit actions (1.818) étant entièrement libérés moyennant apport de cinquante pourcent (50%) du capital de la société de droit tchèque VGP INDUSTRIALNI STAVBY s.r.o., ayant son siège social à Pacerice, 28, 463 44 Sychrov (République Tchèque), cette participation est évaluée à environ cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trois euros et trente-neuf cents (184.303,39 EUR);

- Monsieur Jan Prochazka, ingénieur, demeurant à Nad Rysankou 2005/7 140000 Praha (République Tchèque), souscrit à mille huit cent dix-huit actions (1.818) étant entièrement libérés moyennant apport de cinquante pourcent (50%) du capital de la société de droit tchèque VGP INDUSTRIALNI STAVBY s.r.o., ayant son siège social à Pacerice, 28, 463 44 Sychrov (République Tchèque), cette participation est évaluée à environ cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trois euros et trente-neuf cents (184.303,39 EUR);

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 21 août 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons Mangen, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

L'apport autre qu'en numéraire pour l'augmentation de capital par apport de créance:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

L'apport autre qu'en numéraire de la transformation de SARL en SA:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

L'augmentation de capital par apport a une participation d'une société tchèque:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-neuf euros et quarante-sept cents (196.359,47 EUR) représenté par quatre mille trois cent dix-neuf (4.319) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'adresse de Monsieur Jan Van Geet a changé comme suit: Pacerice, 28, 46344 Sychrov, (République Tchèque).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (2.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Laget, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23444. — Reçu 3.686,07 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007107043/5770/324.

(070122374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

SBRE Waren, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.124.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 août 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- KARIAN S.à r.l., Gérant de catégorie B;
- DOMELS S.à r.l., Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007107077/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Centaurium Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.304.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the 23rd day of July

Before us M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., «société anonyme» existing under Luxembourg Law, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n^o 53.589

here represented by Sonia Bidoli, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 23rd, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of CENTAURIUM MANAGEMENT.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 14 of the month of June at 2.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 310 (three hundred and ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,250.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Sibrand van Roijen, born in Leiderdorp (The Netherlands), on 2 May 1969, director, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
2. Mr Claude Zimmer, born in Luxembourg, on 18 July 1956, director, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
3. Mr Theo Uffing, born in Utrecht (The Netherlands), on 6 April 1956, director, residing professionally at 162, Jan Van Rijswijklaan, B-2020 Antwerp,
4. Mr Hans Pieterman, born in Rotterdam (The Netherlands), on 6 June 1955, director, residing at 99, Voie Julia, F-06220 Vallauris

Mr Sibrand van Roijen, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le 23 juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 53.589,

ici représentée par Mme Sonia Bidoli, demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 23 juillet 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTAURIUM MANAGEMENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 14 du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.250.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. M. Sibrand van Roijen, directeur, né le 2 mai 1969 à Leiderdorp (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. M. Claude Zimmer, directeur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. M. Theo Uffing, directeur, né le 6 avril 1956 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 162, Jan Van Rijswijklaan, B-2020 Antwerp,

4. M. Hans Pieterman, directeur, né le 6 juin 1956 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant au 99, Voie Julia, F-06220 Vallauris.

Monsieur Sibrand van Roijen, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20304. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007107079/208/353.

(070122080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 août 2007 que:

- Monsieur David King a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat
- Monsieur Ralph Wood, funds manager, né le 8 mars 1955 à Enfield et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Ralph Wood, Gérant de catégorie A;
- KARIAN S.à r.l, Gérant de catégorie B;
- DOMELS S.à r.l, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007107081/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Logix VII S.à r.l.)**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.091.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of July.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

The private limited liability company («société à responsabilité limitée») FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 122,561,

here represented by Mr Christopher Dortschy, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 30th 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to act:

- That the appearing party is the only shareholder, of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LOGIX VII S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 125,091, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 8th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 865 of the 12 of May 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name of the company is changed into FREO SCHIMMELPFENG GRUNDINVEST S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the 1st article of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name FREO SCHIMMELPFENG GRUNDINVEST S.à r.l (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.561, ici représentée par Monsieur Christopher Dortschy, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le trente juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée LOGIX VII S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.091, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 12 mai 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en FREO SCHIMMELPFENG GRUNDINVEST S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 1^{er} des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination FREO SCHIMMELPFENG GRUNDINVEST S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2007, Relation GRE/2007/3586. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107048/231/83.

(070121559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Flowserve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.824.

Extrait des minutes de l'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 31 juillet 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de FLOWSERVE FINANCE S.à r.l. («la société») qui s'est tenue le 31 juillet 2007, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Joannes van de Sanden résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme Gérant B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2007;

- De nommer Mattia Danese, résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2007; et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 22 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007105519/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Rapid Growth, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.343.

STATUTES

In the year two thousand seven, the third of September,

Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. The Company LWM HOLDINGS I CORP., with registered office in Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, Republic of Panama,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on September 3rd, 2007.

2. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of RAPID GROWTH.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (€ 31.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August

10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there are several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of June, at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in EURO
1) LWM HOLDINGS I CORP. prenamed,	999	30,969.-
2) Mr Jos Hemmer, prenamed,	1	31.-
Total:	1,000	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4 of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15 of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10 of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

- Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, République de Panama,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 septembre 2007,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAPID GROWTH.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en EURO
1) La société LWM HOLDINGS I CORP., prénommée,	999	30.969,-
2) M. Jos Hemmer, prénommé,	1	31,-
Total:	1.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatactions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

1. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2007. Relation GRE/2007/3897. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 septembre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007107541/213/359.

(070122668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Picea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.858.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Le mandat d'administrateur de Monsieur André Elvinger n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;

- Monsieur Pit Reckinger, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106982/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

JPMP Pentaplast Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 85.571.

—
In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 265GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Daniela Dostert, private employee, with its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Daniela Dostert, private employee, with its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

here represented by Daniela Dostert, private employee, with its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed companies are the sole members of JPMP PENTAPLAST HOLDING, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the trade and companies register in Luxembourg under number B 85.571, incorporated pursuant to a deed of undersigned notary on December 13, 2001, published in the Mémorial C of May 3, 2002, number 682. The articles of the company have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2002, published in the Mémorial C of March 7, 2003, number 248 (the «Company»).

Which appearing entities, representing the entire capital of the Company, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1) Decision to dissolve and put into liquidation JPMP PENTAPLAST HOLDING.

2) Appointment of MERLIS S.à r.l. as liquidator;

3) Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of members in the cases provided for by law;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions and delegate to one or several agents such powers he determines, and

- he shall have to sign for all liquidation transactions.

That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put JPMP PENTAPLAST HOLDING into liquidation.

Second resolution

The shareholders appoint the following as liquidator:

MERLIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the trade and companies register in Luxembourg under number B 111.320.

Third resolution

The shareholders decide to give to the liquidator the following powers:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of members in the cases provided for by law;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions and delegate to one or several agents such powers he determines, and

- he shall have to sign for all liquidation transactions.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to JPMP PENTAPLAST HOLDING and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Juli.

Vor mir, Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., eine limited partnership gegründet nach dem Recht von den Cayman Islands, mit Sitz in c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 265GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hier vertreten durch Frau Daniela Dostert, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

2 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., eine limited partnership gegründet nach dem Recht von den Cayman Islands, mit Sitz in c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hier vertreten durch Frau Daniela Dostert, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

3 ° J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., eine limited partnership gegründet nach dem Recht von den Cayman Islands, mit Sitz in 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

hier vertreten durch Frau Daniela Dostert, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die vorbezeichneten Gesellschaften sind die einzigen Gesellschafter der JPMP PENTAPLAST HOLDING, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 85.571, gegründet durch Lirkunde des unterzeichnenden Notars vom 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 682 vom 3. Mai 2002. Die Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des Notars Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 30. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 248 vom 7. März 2003 (die «Gesellschaft»).

Die Erschienenen, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft darstellen, ersuchen den unterzeichnenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Das gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

- 1) Liquidierung und Auflösung der Gesellschaft JPMP PENTAPLAST HOLDING.
- 2) Ernennung der MERLIS S.à r.l. als Liquidator.
- 3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators wie folgt:
 - der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitestgehenden Befugnisse, und kann die im Gesetz angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung des Gesellschafters vornehmen;
 - der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren;
 - der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Die Gesellschafter fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft JPMP PENTAPLAST HOLDING.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen hiermit zum Liquidator: MERLIS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer Bill. 320.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter legen die Befugnisse des Liquidators wie folgt fest:

- der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitestgehenden Befugnisse, und kann die im Gesetz angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung des Gesellschafters vornehmen;
- der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren;
- der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft JPMP PENTAPLAST HOLDING wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (€ 1.000,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch des vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut dem Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie Eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Dostert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18445. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. August 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107004/202/143.

(070122245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Immobilien Investment and Building Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.444.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft IMMOBILIEN INVESTMENT AND BUILDING DEVELOPMENT COMPANY, besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, welche ihre Tätigkeit unter der Geschäftsbezeichnung I.B.D.C. ausüben kann, mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 60.444, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 8. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 641 vom 18. November 1997,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Emile Schlessler, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 685 vom 24. September 1998,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 12. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 877 vom 2. November 1999,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1335 vom 11. Juli 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Sophie Batardy, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Raymonde Weber, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.
2. Streichung des vorletzten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.
3. Abänderung der aktuellen statutarischen Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes von Artikel 7 der Satzungen.
4. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevoll-

mächtigsten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten; keine weitere Einberufungsmittelteil war erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den dritten Absatz von Artikel 7 der Satzungen abzuändern wie folgt:

« **Art. 7. (dritter Absatz).** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den vorletzten Absatz von Artikel 7 der Satzungen zu streichen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern um dementsprechend dem letzten Absatz von Artikel 7 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 7. (letzter Absatz).** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig vertreten durch die Kollektivunterschrift sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft verpflichtet.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Hansen, S. Batardy, R. Weber, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007. Relation GRE/2007/3619. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106995/231/77.

(070122211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and six, on the ninth of June,

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 12 May 2006.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialed ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 7 September 2005 and whose articles are published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number n^o 39 dated 6 January 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640.

2. The share capital of the Company is fixed at one million eight hundred seventy thousand Euros (€ 1,870,000.-) represented by nine hundred and thirty thousand (930,000) Ordinary Shares and five thousand (5,000) Preferred Ordinary Shares. Each share has a value of two Euros (€ 2.-).

3. Pursuant to article 6.3.4 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Board of Directors is authorized to increase the share capital of the Company within the framework of an authorized capital.

4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the aforesaid article 6.3.4 of the Articles, which are the following:

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 70,000 new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand Euros) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

5. In the resolutions of the Board of Directors taken on 12 May 2006, the Board of Directors of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of up to ninety-five thousand Euros (€ 95,000.-), pursuant to article 6.3.4 of the Articles, in order to raise it from its current amount of EUR 1,870,000.- (one million eight hundred seventy thousand Euros) to EUR 1,965,000.- (one million nine hundred sixty-five thousand Euros), by creating and issuing forty-seven thousand five hundred (47,500) new Ordinary Shares (the «New Ordinary Shares») with a nominal value of two Euros (€ 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, in compliance with article 5 of the Articles, subject to and under the condition precedent that, payment of the related subscription funds is made by the Management Partnership into a bank account of the Company.

6. The subscription of the New Ordinary Shares is subject to LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & CO KG, a company having its registered office at Theresienhöhe, 12, 80339 München, Germany (the «Managers' Vehicle») receiving the related subscription funds from the Managers.

7. The Board of Directors has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and/or Mrs. Annick Braquet, jurist, with professional address at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) a power of attorney, with full power of substitution, to record the contribution for a total amount of eighty thousand Euros (€ 80,000.-), corresponding to the creation, issue and liberation of forty thousand five hundred (40,000) New Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- each and the payment of a share premium of EUR 3.- per New Ordinary Share, to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New Ordinary Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

8. The 40,000 New Ordinary Shares have been paid up through contributions in cash as evidenced by bank certificates, which shall remain attached to the present deed. The 7,500 other shares to be issued have not been paid-up.

9. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Ordinary Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

10. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,950,000.- (one million nine hundred fifty thousand Euros) divided into:

5.1.1. 970,000 (nine hundred seventy thousand) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, and

5.1.2. 5,000 five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with Article 23 of the Articles.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.»

11. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 148,772.- (one hundred forty-eight thousand seven hundred seventy-two Euros)»

Law.»

12. In addition, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.3.4 of the Articles is amended and now reads as follows:

«6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 30,000 (thirty thousand) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 60,000.- (sixty thousand Euros) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf juin,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 12 mai 2006.

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.640.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million huit cent soixante-dix mille Euros (1.870.000,- €), représenté par neuf cent trente mille (930.000) Actions Ordinaires et cinq mille (5.000) Actions Ordinaires Préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de deux Euro (2,- €).

3. Conformément à l'article 6.3.4 des statuts de la Société (les «Statuts»), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans le contexte du capital autorisé.

4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6.3.4 des Statuts, en tenant compte que:

«6.3.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévus ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre 70.000 (soixante-dix mille) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un montant total de 140.000 (cent quarante mille Euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

5. Dans les résolutions prises le 12 mai 2006 par le Conseil d'Administration de la Société, celui-ci a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille Euros (95.000,- €), suivant l'article 6.3.4 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de EUR. 1.870.000,- (un million huit cent soixante-dix mille Euros) à EUR 1.965.000,- (un million neuf cent soixante-cinq mille Euros), par la création et l'émission de quarante-sept mille cinq

cent (47.500) nouvelles Actions Ordinaires (les « Nouvelles Actions Ordinaires ») avec une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes, conformément à l'article 5 des Statuts, sous réserve et sous la condition que le paiement des fonds souscrits est effectué dans un compte bancaire de la Société.

6. La souscription des Nouvelles Actions Ordinaires est soumise à LP MANAGEMENT BETEILIGUNG GmbH & CO KG, une société ayant son siège social à Theresienhöhe 12, 80339 Munich, Allemagne (le « Véhicule des Gérants ») recevant les fonds de souscription de souscription des Gérants.

7. Le Conseil d'Administration a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de l'apport pour un montant total de quatre-vingt mille Euro (80.000,- €) pour la souscription et la libération de quarante mille (40.000) Nouvelles Actions Ordinaires, de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente des articles 5 et 6 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Actions Ordinaires aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de ce qui précède.

8. Les 40.000 Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par apport en numéraire tel que prouvé par les certificats bancaires, ci-annexés. Les 7.500 autres actions à émettre n'ont pas été libérées.

9. Les documents justificatifs de la souscription et du paiement des nouvelles Actions Ordinaires ont été remis au notaire, qui le reconnaît expressément.

10. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante Euros) représenté par:

5.1.1 970.000 (neuf cent soixante-dix mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi une prime d'émission dans laquelle toute prime libérée sur toute Part Sociale outre sa valeur nominale est cédée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire (s), contrebalancer les pertes nettes réalisées, distribuer aux Actionnaire (s) ou attribuer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des actionnaire (s) en conformité avec l'article 23 des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses Actions dans les limites fixées par la Loi.»

11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de EUR 148.772,- (cent quarante-huit mille sept cent soixante douze Euros).»

12. De plus, à la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.3.4 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.3.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévus ci-dessous:

(c) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre 30.000 (trente mille) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux Euros) chacune pour un montant total de 60.000,- (soixante mille Euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le « Véhicule des Gérants »). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(d) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 437, fol. 10, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106953/242/193.

(070122368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Octo Telematics International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.001.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société OCTO TELEMATICS S.r.l, dont le siège social est au 16 Via Oberdan à Reggio Emilia (RE) Italie, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

OCTO TELEMATICS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cent euros (€ 500,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- €), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinq cent euros (€ 500,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois d'avril 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société OCTO TELEMATICS Srl, préqualifiée, soixante-deux actions	62
Total: soixante-deux actions	62

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cent euros (1.500,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) Monsieur Thierry Schmit, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- c) Monsieur Jean Arrou-Vignod, employé privé, né à Paris (France), le 12 mai 1958, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007, Relation: EAC/2007/9878. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007103215/219/156.

(070116824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Sport-Elec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 115.067.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.067, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1153 du 14 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 520 du 3 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Langlois, employée privée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 1.000 actions de la société.
- 2.- Remplacement des 1.000 actions sans expression de valeur nominale par 8.100 actions avec une valeur nominale de 10,- EUR chacune.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.203.460,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 81.000,- EUR à 2.284.460,- EUR, par la création et l'émission de 220.346 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 4.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
- 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions de la société, représentatives du capital social de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par huit mille cent (8.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent trois mille quatre cent soixante euros (2.203.460,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille euros (81.000,- EUR) à deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante euros (2.284.460,- EUR), par la création et l'émis-

sion de deux cent vingt mille trois cent quarante-six (220.346) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les deux cent vingt mille trois cent quarante-six (220.346) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- par Monsieur Hervé Coral, demeurant à F-27350 Le Landin, Château du Landin, à concurrence de cent cinquante cinq mille sept cent soixante huit (155.768) actions et libérées entièrement moyennant apport de deux cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-deux (253.282.) actions, représentant 50,6564 % du capital social de la société anonyme SPORT-ELEC S.A., au capital de 1.000.000,- EUR, ayant son siège social à F-27520 Bourgtheroulde, rue du Val Breton (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Pont Audemer sous le numéro 338 620 834, évaluées à 1.557.680,- EUR;

- par Madame Karine Lamy, épouse de Monsieur Hervé Coral, demeurant à F-27350 Le Landin, Château du Landin, à concurrence de soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit (64.578) actions et libérées entièrement moyennant apport de cent cinq mille et six (105.006) actions, représentant 21,0012% du capital social de la société anonyme SPORT-ELEC S.A., prédésignée, évaluées à 645.780,- EUR.

Rapport du reviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant CLERC S.A., de L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, daté du 24 juillet 2007, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Les souscripteurs préqualifiés, attestent expressément par la présente au notaire soussigné qu'ils sont propriétaires des actions apportées de la société SPORT-ELEC S.A., précitée.

Par ailleurs, les souscripteurs préqualifiés déclarent au notaire soussigné que les actions apportées de la société SPORT-ELEC S.A. sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société anonyme SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A..

Les comparants déclarent que les actions apportées à la société représentent 71,6576% du capital de la société SPORT-ELEC S.A. précitée.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante euros (2.284.460,- EUR), représenté par deux cent vingt-huit mille quatre cent quarante-six (228.446) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Zito, C. Langlois, C. Masuccio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2007. Relation GRE/2007/3459. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103936/231/114.

(070118498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 30 avril 2007

1. Démission de Monsieur George Papoutsis en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur George Papoutsis, résidant professionnellement 12 Amalias Street, Syntagma Square, 105 57 Athens, Greece, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur avec effet au 1^{er} mai 2007.

2. Cooptation de Monsieur Vangelis Sofos en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur George Papoutsis.

Les Administrateurs restants, conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts coordonnés du 29 avril 2005, décident de coopter, avec effet au 1^{er} mai 2007, soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, Monsieur Vangelis Sofos, domicilié professionnellement 12 Amalias Street, Syntagma Square, 105 57 Athens, Greece, aux fonctions d'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur George Papoutsis, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007104542/3451/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP Bedford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.230,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.279.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105429/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.